

nouvelle page Santé

Chers amis,

Selon une enquête mondiale¹ et malgré les messages sans cesse martelés dans les médias, un Français sur trois ne croit pas que les vaccins soient sûrs.

Un sondage Ipsos² enfonce le clou : la France est le pays le moins enclin à se faire vacciner contre la Covid.

Pourquoi une telle défiance ?

En matière de désastres sanitaires la France a un lourd passif, et le dernier en date fait partie des plus édifiants.

Pourtant, je parie que vous n'en avez pas entendu parler. L'information aurait-elle été (volontairement ?) noyée dans la politique du « tout Covid » ?

Laissez-moi donc faire la lumière sur le scandale du *Mediator*, acte 3.

Sécurité sanitaire, aucun progrès en 50 ans

En France, la sécurité sanitaire est aujourd'hui coordonnée par les agences françaises de sécurité sanitaire (AFSS) avec en tête l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). C'est elle qui permet, au nom de l'État, l'accès aux produits de santé en France et qui assure leur sécurité.

Mais la sécurité des médicaments n'a pas toujours été une préoccupation majeure de notre pays.

En réalité, il aura fallu un scandale, en 1954, pour que les consciences s'éveillent. A l'époque, une centaine de personnes meurent après avoir consommé du *Stalidon*, un médicament à base d'étain prescrit contre la furonculose.

La justice condamne l'entreprise qui le fabriquait et établit que le caractère dangereux du produit était bien connu avant sa commercialisation. Autrement dit, le visa avait été délivré alors que le traitement n'était pas sûr³.

Suite à cette affaire il est mis en évidence qu'un simple visa ministériel ne suffit pas à garantir la sécurité d'un médicament. Les autorités exigent des fabricants plus de garanties. C'est la naissance des fameux « essais cliniques de phase IV » pour évaluer les effets secondaires des

produits mis sur le marché.

À partir de 1965 le fabricant se doit de garantir :

la qualité pharmaceutique du produit (composition, stabilité, reproductibilité à grande échelle...),
sa sécurité (effets indésirables, précautions d'emploi...),
et son efficacité (données des essais cliniques du produit).

Ce n'est qu'après une évaluation de ces 3 critères qu'est délivrée une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Est-on pour autant plus protégés que dans les années 50 ?

Je ne crois pas.

De l'affaire du *Stalino* à celle du *Mediator* en 2009 de nombreux scandales sanitaires sont là pour en témoigner, en voici une liste non exhaustive pour rappel :

1983, le scandale du *Distilbène*, un traitement ayant provoqué des malformations génitales chez les enfants⁴ ;

1991, le scandale de l'hormone de croissance ayant causé la maladie de Creutzfeldt-Jakob et la mort de 111 personnes⁵ ;

2006, le scandale du *Chlordécone*, un insecticide favorisant le cancer de la prostate⁶ ;

1991, le scandale du sang contaminé⁷ ;

2006, le scandale de l'*Isoméride*, un coupe-faim engendrant de graves problèmes de santé⁸ ;

2016, le scandale de la *Dépakine*, un traitement ayant provoqué de graves handicaps chez les enfants⁹ ;

2011, le scandale du *Mediator*, un médicament ayant causé des centaines de morts¹⁰ ;

La raison en est simple : les intérêts financiers et la puissance des laboratoires ont relégué à l'arrière-plan les enjeux de santé publique.

***Mediator* : c'est vous qui allez payer l'amende !** Le 29

mars 2021, le tribunal de Paris a rendu son jugement dans le fameux procès du *Mediator*.

Après dix ans de procédure, les laboratoires Servier ont été reconnus coupables de « tromperie aggravée » et « d'homicides et blessures involontaires¹¹ ».

La condamnation ? une amende de 2,7 millions d'euros et 180 millions d'euros à verser aux victimes...

Peut-on sérieusement penser que cette "sanction" fasse frémir un groupe qui présente un chiffre

d'affaires de 4 milliards d'euros et en moyenne 500 millions d'euros de bénéfices¹² ?

Et tenez-vous bien, Jean-Philippe Seta, l'ex-numéro deux du groupe pharmaceutique a pour sa part été condamné à quatre ans d'emprisonnement avec sursis¹³ tandis que les accusés secondaires, poursuivis pour des faits de corruption, s'en sont tirés avec des relaxes.

Au regard du préjudice pour la sécurité sociale chiffré à 1,2 milliard d'euros et du nombre de morts qui auraient été causées par le *Mediator* (entre 500 et 2000 selon les estimations, fortement contestées par Servier), il y a de quoi être désabusé¹⁴...

Quid de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) ?

L'ex AFSSAPS, renommée ANSM depuis 2012, pour tenter de fuir le scandale et faire oublier sa responsabilité a, elle, été jugée coupable d'avoir tardé à suspendre la commercialisation du produit.

Le tribunal correctionnel a estimé que l'Agence n'avait pas joué son rôle et lui a infligé 225 000 euros d'amende pour « homicides et blessures involontaires ».

Ouvrez votre porte-monnaie, chers amis, car c'est VOUS qui allez payer cette amende !

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament est une agence d'Etat et cette somme sera prélevée sur son budget de fonctionnement et donc... sur nos impôts.

Et n'oubliez pas le milliard d'euros de dépenses engagées par la sécurité sociale pour rembourser ce médicament et ses méfaits (entre 3 100 et 4 200 hospitalisations pour insuffisance valvulaire et entre 1 700 et 2 350 chirurgies de remplacement valvulaire)¹⁵.

Avec de telles condamnations doit-on s'attendre à des jours meilleurs en matière de sécurité sanitaire ?

Je dirais plutôt qu'on a versé une goutte d'eau propre dans un océan d'eau sale.

La santé selon Big Pharma

Le *Mediator* était à l'origine prescrit dans le cadre d'un traitement contre le diabète avec obésité avant d'être abusivement préconisé pour favoriser la perte de poids. La promesse d'un médicament "anti-gras", "anti-triglycérides" a vite fait sa réputation.

Le **benfluorex** qui est la substance active du *Mediator* est proche des **amphétamines**. Les amphétamines sont une famille de produits de synthèse hautement stimulants pour le psychisme et l'organisme. Elles ont des propriétés bronchodilatatrices, stimulantes et anorexigènes (coupe-faim).

Elles ont été classées en France comme substances stupéfiantes en 1967.

On connaît leurs effets secondaires risqués.

Il est avéré que le benfluorex peut provoquer de sévères atteintes aux valves cardiaques et une hypertension artérielle pulmonaire mortelle¹⁶.

Le 2 juin 2010, alors que les graves problèmes encourus par les personnes sous *Mediator* sont connus, le groupe Servier publie dans le *Quotidien du médecin* et le *Quotidien du pharmacien* un communiqué déclarant :

« Face aux nombreuses inexactitudes parues dans la presse grand public, à ce jour, aucun lien de causalité direct n'a été démontré entre la prise du médicament et les valvulopathies »¹⁷.

Pourtant, lors du procès, le tribunal a considéré que les sociétés du groupe et Jean-Philippe Seta sont « les auteurs d'une fraude d'une ampleur considérable et inédite, dont ont été victimes des milliers de patients », alors qu'ils « disposaient, à partir de 1995, de suffisamment d'éléments pour prendre conscience des risques mortels qu'ils faisaient courir » aux consommateurs du *Mediator*¹⁸.

A ce jour, et malgré le jugement et le nombre de plaignants les laboratoires Servier ne reconnaissent que 3 morts liés à la prise de leur médicament¹⁹...

Conflits d'intérêt à tous les étages ?

Le *Mediator* est retiré du marché français le 30 novembre 2009 par l'AFSSAPS.

Le problème est que cette interdiction aurait pu être décidée bien avant.

L'explication est peut-être à chercher dans le fait que le groupe Servier est un acteur influent de la pharmacovigilance française²⁰.

Son directeur gériatrie est aussi le trésorier de la Société française de pharmacovigilance et de thérapeutique.

Sa directrice des affaires publiques est à la tête de la commission économique du Leem, le syndicat professionnel de la pharmacie.

Son directeur des études Servier Monde est depuis 2008 président du conseil d'administration de l'Association des cadres de l'industrie pharmaceutique (ACIP).

Le professeur Jean-Michel Alexandre qui fut considéré pendant longtemps comme la référence scientifique et pharmacologique est un fort en gueule. Étrangement, concernant le *Mediator*, peu

d'interventions de sa part. A peine à la retraite, il devient consultant pour Servier via une société écran. Un petit bonus d'après carrière évalué à plus d'un million d'euros²¹ selon le journal Libération.

Si l'instruction a révélé des liens étroits entre la firme et le monde politique, Marie-Thérèse Hermange, ex-sénatrice UMP, est la seule élue à être jugée pour avoir modifié un rapport sur le *Mediator* afin de minimiser la responsabilité des laboratoires Servier²².

Aujourd'hui encore, le groupe Servier continue de sponsoriser une série de congrès, de sociétés savantes « en toute indépendance ».

Mediator, Dépakine, et ensuite ?

Malheureusement, le scandale du *Mediator* n'est pas le dernier.

L'affaire de la *Dépakine* ne fait que commencer.

Pour rappel, ce médicament, fabriqué par les laboratoires Sanofi, est prescrit en cas d'épilepsie ou de troubles bipolaires. Mais utilisé pendant la grossesse, il expose à un risque de malformations congénitales et de troubles du développement chez l'enfant.

A l'été 2020 : le laboratoire Sanofi est mis en examen pour "tromperie aggravée", "blessures involontaires" et "homicides involontaires"²³.

Et le 9 novembre 2020 : l'Agence du médicament est à son tour mise en examen pour "homicides involontaires"²⁴.

Tout cela a un petit goût de déjà vu, n'est-ce pas ?

Le procès de la *Dépakine* sera bientôt la prochaine affaire à défrayer la chronique, j'en suis sûr.

Il est urgent qu'un grand chantier soit mis en œuvre pour corriger durablement les failles de la pharmacovigilance, le manque de transparence, les conflits d'intérêt, les insuffisances de veille et de réactivité.

D'ici là, soyez vigilants et restez le plus possible maître de votre santé.

À bientôt,

Laurent des éditions *Nouvelle Page*

Vous pouvez consulter les sources de ma lettre en cliquant [ici](#)

Si vous souhaitez réagir à mes propos, vous pouvez le faire [en cliquant ici](#).

L'auteur de ce message



Je m'appelle Laurent Tessier et je dirige les *Éditions Nouvelle Page* depuis 2019.

Chaque jour, je collabore avec les meilleurs professionnels et experts des médecines naturelles.

Mon but ? Améliorer votre quotidien et proposer au plus grand nombre des solutions de santé naturelles, efficaces et prouvées scientifiquement contre les grands problèmes de santé d'aujourd'hui.

Suivez-nous sur Facebook 

Si vous souhaitez commenter cet article, [je vous invite à le faire ici](#).

Sources : [Rendez-vous ici pour voir les sources](#)

Si vous n'êtes pas encore abonné à la lettre *Nouvelle Page Santé* et que vous souhaitez vous aussi la recevoir gratuitement, [inscrivez-vous ici](#).

Les informations de cette lettre d'information sont publiées à titre purement informatif et ne peuvent être considérées comme des conseils médicaux personnalisés. Aucun traitement ne devrait être entrepris en se basant uniquement sur le contenu de cette lettre, et il est fortement recommandé au lecteur de consulter des professionnels de santé dûment homologués auprès des autorités sanitaires pour toute question relative à leur santé et leur bien-être. L'éditeur n'est pas un fournisseur de soins médicaux homologués.

L'éditeur de cette lettre d'information ne pratique à aucun titre la médecine lui-même, ni aucune autre profession thérapeutique, et s'interdit formellement d'entrer dans une relation de praticien de santé vis-à-vis

de malades avec ses lecteurs. Aucune des informations ou de produits mentionnés sur ce site ne sont destinés à diagnostiquer, traiter, atténuer ou guérir une maladie.

La lettre *Nouvelle Page Santé* est un service d'information gratuit de *Nouvelle Page*. Pour toute question, [rendez-vous ici](#).

Les éditions Nouvelle Page SA CS 70074 - 59963 Croix Cedex - FRANCE

Vous recevez ce message à l'adresse 1thitam29@gmail.com car vous avez souscrit à la lettre *Nouvelle Page Santé*. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information gratuite sur la santé naturelle, rendez-vous sur notre page de [désinscription](#).